



Commune de DAMPIERRE sur MOIVRE

Compte rendu du conseil municipal Séance du 25 septembre 2014 à 20h30

Le 25 septembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Mr Hubert FAUCONNIER, Maire.

Présents : Mrs FAUCONNIER, LEMAITRE, GAIGNETTE, THIEFFRY, VALENTIN, MANCEAU et Mmes HENRY, LIEGEOIS, STIEVENART

Absent(s) excusé(s) : Mr DESPINOY donne pouvoir à Mme LIEGEOIS

Absent : Mr LOEW

Secrétaire de séance : Mr GAIGNETTE

Ordre du jour

- Travaux terminés
- Travaux en cours
- Travaux en projet court terme
- Travaux en projet moyen terme

- Eclairage public
- Repas des anciens
- Foyer rural
- Contrat CAE
- DM budget

Questions diverses

Le Maire ouvre la séance en demandant une minute de silence en hommage à Hervé é Gourdel, français assassiné par des terroristes.

Les travaux concernant le réseau d'eau pluviale dans la rue de l'Eglise, le parking de la mairie et le parking de la rue des jardins sont maintenant terminés.

Les travaux en cours concernent le logement à l'étage de la mairie et la remise en ordre des espaces verts.

Logement du haut

Terminé

Commune : démontage cloisons, perçage mur porteur, évacuation déblais

Maçon : pose rails, renforts charpente

Electricité : pose tableau électrique pieuvre dans toute les pièces, pose tableau provisoire pour travaux

En cours :

Maçon phase 2 : sols, plafonds, murs, isolation phonique et thermique

Maçon phase 3 : carrelages et faïences

Electricien phase 2 : pose chauffage et accessoires (prises, VMC etc.)

Commune: fabrication, pose, raccordements cuisine
Commune : Ballons eau chaude, sanitaire salle de bains et WC, branchements divers
Commune : Papiers, peintures et finitions
Electricien phase 3 : finitions et consuel

EDF : branchement fournisseur

Remise en ordre espaces verts

- Ecorces, taille etc.
- Dernières tontes
- Hivernage et révision matériel

Parking Moivre

- Bâches et plantations

Travaux en projet

Court terme d'ici fin 2014

Espaces verts Mairie et rue des jardins

Devis espaces verts

- Après avoir défini les plantations choix et nombre
- Budget prévu dans investissements

Réfection peintures salle des fêtes

Devis salle des fêtes

Entre 17.000 et 23.000 euros TTC selon entreprises

Coût de revient par personnel communal avec :

- Peinture (de qualité)
- Main d'œuvre 140 heures
- Bâches et collants
- Petit matériel
- Echafaudage roulant
- Lessivage et peinture
- Salle, scène, bar, toilettes...

3.500 euros tout compris

A travailler avec la commission travaux et bâtiments

Moyen terme courant 2015

- Plateau ralentisseur place de la Mairie Zone 30 (si fin 2014 prix spécial - 2.500 euros - 10% remise supplémentaire)
- Bâchage transept sud préparation dossier église
- Terrasse salle des fêtes
- Aménagement scène salle des fêtes
- Enfouissement réseau électricité et communication avec réservation pour l'arrivée du numérique au répartiteur de Dampierre.

Moyen terme courant 2016

Remise en état toiture de l'église:

- Chœur, transepts nord et sud
- Mise aux normes éclairage intérieur

Moyen terme courant 2017

Voirie et assainissement

Rues centrales bicouche ou ICF (enrobé à froid) avec renforts de rives
Chemin de Vitry
Chemin de Vanault

Eclairage public – Transfert de compétence au SIEM



Option : investissement + entretien

Pour les travaux neufs :

Aide du SIEM de 25 % du montant HT plafonné à :

- ➔ 1500 € HT/candélabre
- ➔ 600 € pour tout luminaire (hors illumination, espace sportif et éclairage bâtiment)

Au-delà de ces montants le dépassement sera facturé en totalité à la commune.

Pour l'entretien :

- ➔ De 16 à 26 € par points lumineux *
- ➔ 0.50 €/an et par habitant
- ➔ Réponses/gestion DT/DICT comprises dans l'entretien

*Part variable de 10 €
5 € sur le taux de réseau aérien de la commune
5 € pour la vétusté des points lumineux

REALISATION APRES AUDIT COMPTABLE ET TECHNIQUE
CONSISTE AU MAINTIEN EN BON ETAT DE FONCTIONNEMENT DU MATERIEL



Option : investissement

Cette option ne concerne que l'investissement, l'entretien restant à la charge des communes

Aide du SIEM de 25 % du montant HT plafonné à :

- ➔ 1500 € HT/candélabre
- ➔ 600 € pour tout luminaire (hors illumination, espace sportif et éclairage bâtiment)

Au-delà de ces montants le dépassement sera facturé en totalité à la commune.

Cette option est disponible pour les communes ne souhaitant pas adhérer à l'une des 2 options de la compétence EP

Le SIEM intervient à la place de la commune pour :

- ▶ les réponses aux DT et DICT
- ▶ la mise à jour annuelle des données sur le site du guichet unique
- ▶ l'enregistrement des zones d'implantation des réseaux
- ▶ la réalisation d'une détection physique des réseaux
- ▶ la mise en place d'une cartographie informatisée type SIG

Néanmoins, comme l'indique l'article L 2212-2 du CGCT, le Maire conserve la responsabilité de la police administrative de l'éclairage. Le SIEM ne saurait donc être engagé dans aucune forme de responsabilité.



Coût cartographie: 0.50 €/an/habitant



Coût fixe (cotisation) : 30 €/an



Coût à l'acte : 10 € par DT/DICT (intégrant la détection sur place)

Récapitulatif

Compétence

	Travaux neufs	Entretien	SIG Cartographie	Réponses/gestion DT/DICT
EP option1	Oui	Oui	Oui	Oui
EP option 2	Oui	Non	Non	Non
Convention DT/DICT	Non	Non	Oui	Oui

Coût des différents services

	Travaux neufs	Entretien	SIG Cartographie	Réponses/Gestion DT/DICT	
				Cotisation	Coût à l'acte
EP Option 1	25 % de financement SIEM plafonné	16 à 26 € par point lumineux	0.50 €/an et par habitant	Compris dans l'entretien	
EP Option 2	25 % de financement SIEM plafonné				
Convention DT/DICT			0.50 €/an et par habitant	30 €/an	10 €

Coût annuel devis au 26/08/2014

Coût annuel :

$$[117 \times 0,5 \text{ €}] + [20,08 \times 36] = 781,54 \text{ €}$$

Ainsi le transfert de la compétence "Entretien" correspondant à l'option 1 vous reviendrait annuellement à **781,54 €**.

Nous vous rappelons que le transfert de la compétence "Option 1" vous donne accès, sans frais supplémentaires, au logiciel cartographique SIG ainsi qu'à la gestion des réponses aux DT/DICT.

Coût annuel

781,51 € 117 6,68 € par an par habitant

Pour tous les services vus précédemment

Monsieur le Maire expose à l'ensemble du Conseil Municipal que l'éclairage public figure parmi les compétences optionnelles que le Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Marne (SIEM), dont la commune de Dampierre sur Moivre est membre, peut exercer à la demande de la commune.

Dans le cas où cette compétence est effectivement confiée au SIEM, celui-ci a pour mission d'assurer l'entretien des installations, ainsi que l'exécution et le suivi des projets décidés par la commune. De même, le SIEM s'engage à apporter à la collectivité conseil et assistance, à recenser les ouvrages (points lumineux, armoires de commande...) et à les reporter sur son Système d'Information Géographique (lequel est mis à disposition de la commune), à émettre des avis techniques sur les projets des lotisseurs, à gérer les Déclarations de projet de Travaux (DT) et les Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) et enfin à concevoir un rapport annuel d'exploitation pour chaque commune concernée.

Compte tenu de la durée des contrats à conclure avec les entreprises prestataires, il est précisé qu'en optant pour ce choix la commune s'engage pour une période à minima de 10 années, et que ce service ne concerne pas la gestion des feux de signalisation, la mise en valeur du patrimoine par la lumière, les illuminations temporaires ainsi que l'éclairage des installations sportives.

Sur le plan financier, les interventions du syndicat reposent sur un partenariat défini opération par opération avec la commune pour ce qui concerne les investissements, et sur une contribution annuelle des communes pour la partie entretien des installations.

En conséquence, après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le règlement relatif aux conditions d'exercice de la compétence « Eclairage Public » par le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne (SIEM), et décide d'adhérer à la compétence, laquelle recouvre l'entretien des installations et l'investissement lié au développement et à la rénovation des installations d'éclairage public,
- Précise que le transfert de compétence et les procédures de mise à disposition auront lieu dès l'accord du SIEM,
- S'engage à inscrire au budget chaque année, les crédits nécessaires à l'exercice de la compétence.
- Approuve les dispositions de la convention pour la gestion des Déclarations de Travaux (DT) et des Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT), ainsi que du Système d'Information Géographique,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la présente décision d'adhésion à la compétence « Eclairage Public » du SIEM.

Eclairage public – Projet effacement des réseaux

Le Maire présente au conseil le projet d'effacement de réseau électrique dans les rues de la Marne et de Châlons, établi par le SIEM ; ces travaux seraient réalisés avant l'aménagement de la voirie (travaux estimés à 65.000 € TTC pris en charge par le SIEM).

Si ces travaux de mise en souterrain du réseau électrique sont retenus, la commune s'engage à solutionner les problèmes liés au réseau d'éclairage public, tant dans son établissement suite aux travaux sur le réseau public d'électricité que dans la pose et les raccordements de nouveaux matériels d'éclairage sachant que les supports et les câbles aériens seront déposés.

En attendant la réfection de la voirie par la collectivité compétente, le SIEM n'effectuant pas de réfection de chaussée ou de trottoirs, la commune devra assurer l'entretien des tranchées qui auront été remblayées en grave.

Après examen du projet et en avoir délibéré, le conseil municipal est favorable à la réalisation du projet d'effacement du réseau électrique rues de la Marne et de Châlons sous la maîtrise d'ouvrage du SIEM.

Sécurité routière.

Radars préventifs ou radars pédagogiques

Un constat

- 26% des accidents mortels sont dus à une vitesse excessive,
- 30% des accidents de la route ont lieu en milieu urbain

Vous savez tous que la vitesse est un facteur de sécurité et il n'y a plus à le démontrer et que de nombreux conducteurs (de VL ou PL) traversent la commune à des vitesses excessives mettant en danger les autres usagers et les piétons.

Une de nos missions est d'assurer la sécurité de nos concitoyens.

Pour cela, il nous faut faire de la prévention, de l'information, récolter des statistiques afin de traiter le problème avec efficacité et sévérité si nécessaire pendant les plages horaires les plus favorables.

Fonctionnalité

Le radar préventif affiche la vitesse, en vert si l'utilisateur est en deçà de la limite, en rouge au-delà jusqu'à un seuil maximum (généralement 20 km/h au-dessus de la limite). Il affiche également un message d'information qui évolue en fonction de la vitesse mesurée : RALENTIR puis DANGER, afin d'inciter les usagers à adapter leur comportement.

Aujourd'hui les radars pédagogiques peuvent prévenir dans un premier temps mais aussi enregistrer les passages de véhicule, les horaires et les vitesses. Ce qui permet de ressortir des tableaux sur lesquels il est possible de constater les infractions commises lors de la traversée des agglomérations.

Une consultation sera lancée sur ce point : coût estimé entre 1800 et 2800 € HT. Une subvention de 50 % est possible auprès du conseil général.

Repas des anciens

Chaque année depuis 2008, un repas institué par la CCMN avait lieu chaque 1er dimanche de février.

Le principe

Le repas se tenait dans une salle des fêtes de la vallée mise à disposition par la commune d'accueil. La commune accueillante offrait le champagne de l'apéritif.

Une équipe de bénévoles de la CCMN organisait le repas dans sa totalité.

La CCMN prenait en charge le traiteur et l'animation.

L'ASCMN de Marson nous servait de trésorier pour régler certaines factures.

Une participation de 10 euros était demandée à chaque convive.

Le repas revient en moyenne à 34 euros tout compris.

Il reste donc à charge de la collectivité 24 euros par participants

La CCMC ne reprend pas cette initiative

Une approche a été réalisée auprès de maires de la vallée afin de perpétuer cette fête locale pour les anciens et l'ensemble est d'accord pour financer la part qui était prise en charge par la CCMN.
Une réunion va avoir lieu le 29 septembre prochain pour entériner cet accord.

En ce qui concerne Dampierre c'est en moyenne 5 personnes de plus de 65 ans qui participent accompagnées ou pas de leurs conjoints soit 8 à 10 personnes au plus.

Budget à prévoir pour la commune environ 240 euros

Je vous propose de voter pour continuer cette tradition jusqu'au terme du mandat 2020 et de le prévoir au prochain au budget.

En 2015 nous augmenterons le budget festivité de la somme utile.

Pour info ce budget n'a pas bougé depuis 9 ans et il est excédentaire chaque année.

Décision modificative au budget

L'achat des logiciels métiers de la commune étaient prévus au budget au compte 2183. Il convient de les déplacer au compte 2051.

DM validée à l'unanimité.

Contrat CAE de Mr LESIEUR Thierry

SYNTHESE

Renouvellement du contrat de Thierry Lesieur embauché en CAE (Contrat d'Aide à l'Emploi)

Individu très motivé, ponctuel, organisé et possédant des compétences dans divers domaines:

Très organisé, ne rechigne pas devant la tâche, volontaire, bon contact avec la population.

Homme de toutes mains: Espaces verts, petite mécanique, entretien divers, petits travaux d'électricité, peinture papier, préparation de salle, montage de sono etc.

Après divers contact auprès de pôle emploi et du conseil général il serait possible d'obtenir encre 6 mois en CAE !

Quel coût pour la commune?

Son salaire moyen mensuel pour 30 h/semaine	1.710 € Contrat CAE toutes charges comprises
La subvention perçue par le service DR ASP	980 €
Cout pour la commune	730 € Mensuel
Cout horaire	5.61 € h / 130 mois en moyenne

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le renouvellement du contrat avec Pôle emploi.

Questions diverses

Le Maire informe le conseil que le salon des maires se déroulera du 25 au 27 novembre 2014. 2 places ont été réservées pour la commune.

Un projet d'abri pour les boîtes aux lettres est en cours avec les agents techniques.

La borne à verre a été déplacée derrière la salle des fêtes communale.

Repas de la Sainte barbe : celui-ci ne sera plus pris en charge par la commune.

Repas des élus communaux, prévu le 12 décembre. La commune prend en charge le repas des élus, mais les conjoints devront régler leur part.

La cérémonie du 11 novembre aura lieu au Fresne.

Point éolien : une réunion d'information aura lieu au prochain conseil le 23/10/2014.

Urbanisme :

Le maire fait part au conseil municipal du projet de Mr VALENTIN concernant la construction de 2 poulaillers industriels d'une capacité de 70.000 poulets. Présentation du projet et des plans. Ce projet se situe dans un périmètre de 100 m des habitations.

Le Maire informe le conseil qu'il a émis un avis défavorable sur ce projet notamment au niveau du lieu d'implantation de celui-ci qui est trop proche des habitations et pourrait entraîner des nuisances non négligeables pour les riverains.

Le dossier est consultable en mairie.